

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_045 | Histoire de la sexualité.CollectionBoite_045-18-chem | Héritage, succession. Item\[Le fondement du droit de succession - suite\]](#)

[Le fondement du droit de succession - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb045_f0487

SourceBoite_045-18-chem | Héritage, succession.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

faits politiques : Pesante de individus,
ou la distribution de biens. 487

"Per poi sur les successions, a été
un moyen législatif qui a été 1 fois, et
plus sur la probité de biens : (cazales
Nob. mid.)

Act de député de la noblesse (de
cazales, et les députés honoraire) pour
avoir que le nouveau de la propriété

- ~~probité~~ la probité de biens
- mais un motif à être sage, aux profits
et sur les biens.

Mais le peuple y voit 1 motif de légis-
lation.

(e) on y voit ~~l'application~~ le fond de
un moyen de provision ~~de succession~~
en plus à elle ~~183. 208~~

BnF
MSS

(c) "c'est 1 vérité démontrée que la division
de propriété est la source la + grande de la
propriété publique; elle lui fournit les richesses
littéraires et artistiques h. en x h. les moyens

de substance : Pihōi (Arch. Pml
xxiv r 613)

V2 Cliv (Folde du de
incantation -
H 183 - 208)